

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 07/11/2023
DECISION N° 20231107_B_098

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Christine BONNEFOY,
Martine GINET

Était excusé représenté : Claude VIAL : pouvoir à Nathalie
JOLIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance
Objet : Attribution du marché fourniture et livraison de repas en liaison froide pour
les crèches et les accueils de loisirs communautaires

Le Bureau,

N° 20231107_B_098

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide de retenir pour le marché concernant la fourniture et livraison de repas
en liaison froide pour les crèches et les accueils de loisirs communautaires, la
société API Restauration située 384 rue du Général de Gaulle à Mons en
BAROEUL (59 370), selon les modalités suivantes :
 - o Type de marché : Accord cadre à bons de commande
 - Montant minimum fixé à 22 000 € HT / an
 - Montant maximum fixé à 68 000 € HT / an
 - o Durée : 2 ans à compter du 1er Janvier 2024. Hors période de
reconduction (1 seule fois pour 1 an)
 - o Prix unitaire :
 - 3,40 € HT pour les repas en crèches
 - 3,30 € HT pour les repas en centres de loisirs
- Et autorise Monsieur le Président à signer le marché

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 07 novembre 2023

Le Président,



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107_B_098-AU
Reçu le 13/11/2023